



Si qua fata sinant

LA NATION

La Ligue vaudoise, l'intérêt national et les partis

La Ligue vaudoise n'est pas un parti. Elle fait de la politique parce que la politique est un art élevé dans l'ordre des choses humaines. La vraie politique en effet unit ce qui est divisé, concilie les oppositions, incline les ambitions au service de l'intérêt national. Nous sommes bien obligés de convenir que ce n'est pas là ce qui caractérise les partis. Dès le moment où les citoyens s'unissent, où la conciliation devient une réalité, les partis perdent leurs moyens d'existence. Ils sont constamment dans l'obligation de faire ressortir ce qui les différencie. Ils doivent sans cesse prouver qu'ils savent faire plus et mieux que leurs adversaires. Cela nous

vaut ces nombreuses réalisations hâtives qu'il a fallu faire aboutir à tout prix, pour ne pas se faire montrer du doigt par ceux qui attendaient ces grandes œuvres et n'en voudraient pas prendre eux-mêmes, dans la plupart des cas, la responsabilité. Telle fut la loi d'assistance publique.

Dès le jour où les citoyens désireux de travailler pour le pays cherchent un mandat et recourent à l'élection, ils s'emprisonnent dans le système des partis. Le pays légal les sépare du pays réel. La Ligue vaudoise puise son inspiration et le meilleur de ses forces hors des cadres du pays légal. Elle fait de la politique nationale sans être un parti politique. Elle ne

cherche pas le pouvoir et ne sollicite pas les électeurs. Elle accepte les gens des partis, sans lesquels elle deviendrait elle-même une secte. Chacun peut y collaborer s'il est dans les dispositions voulues.

Vous me direz peut-être que la Ligue vaudoise ne parviendra jamais dans ces conditions à réaliser quoi que ce soit. C'est inexact. En groupant des hommes d'élite, en leur communiquant la conscience de l'intérêt national, la Ligue vaudoise améliore déjà les conditions du travail, aussi bien pour les hommes agissant dans leur parti que pour ceux qui se tiennent à l'écart. Elle les sort de l'ornière et leur donne une vision plus large des choses.

Elle détruit l'écran qui sépare les hommes de leur vrai pays. Elle efface en eux la vie conventionnelle dans laquelle ils se prennent trop au sérieux et se donnent une importance exagérée. Elle leur montre la nécessité de la continuité et de la durée dans l'effort. Il y a des obligations que l'intérêt national commande en tout temps, et non pas seulement à l'heure du danger.

C'est par l'emploi de ces forces que la Ligue vaudoise pourra substituer peu à peu à la vie des partis cette politique nationale grâce à laquelle les Vaudois pourront sortir de leur médiocrité.

PAUL CHAUDET
Avril 1940

Dictature

Aux yeux de beaucoup, presse, radio et télévision expriment l'opinion dominante. Or elles sont très sensibles aux idées à la mode, au dernier bateau idéologique, à ce qui fait jeune et chargé d'avenir; ces thèses à la mode, ces idées favorites, de préférence assez vagues, se retrouvent dans toute la presse, écrite ou parlée, de gauche ou de droite, révolutionnaire ou officielle. Et si ce battage ne convainc pas le lecteur ou l'auditeur réfractaire aux tendances «dans le vent», il l'impressionne; ce que le citoyen lit, entend, ou voit dans son journal, devant son transistor ou sa télévision, il le charge du poids de ce qu'il considère comme l'expression de l'opinion publique ou du fameux sens de l'histoire. Il se sent d'autant plus impuissant et seul. Que peut-il là contre, isolé qu'il est?

Et, souvent, il abandonne la lutte. Le cas cité par M^{me} Sullerot n'est qu'un exemple. Les moyens de communication isolent les individus.

Le remède à cela? Certains le voient dans le «pluralisme» des tendances qui devraient exprimer ces mass media. Mais c'est une illusion.

Il y a des idées qui sont, si je puis dire, télégraphiques ou radiophoniques; ce sont celles que porte, et emportera, la mode actuelle. Ce sont elles qu'à longueur de journées nous entendons proclamées et répétées. Même phénomène pour la presse écrite, avec en plus, parfois, un sentiment d'impuissance et de résignation. Nous étions quelques-uns à chercher, dans les collaborateurs de quo-

tidiens lausannois, un journaliste d'accord de s'informer des problèmes des institutions s'occupant de jeunes inadaptés, et d'en parler ensuite régulièrement, avec compétence, dans son journal; nous ne l'avons pas trouvé; réponse de deux d'entre eux, consultés: à quoi ça sert, de tels articles ne seront pas lus.

Le grand souci du journaliste ou du réalisateur d'émissions serait ainsi d'être lu ou entendu. Honnêtement, on ne peut le lui reprocher. Mais diable, qui fabrique donc cette opinion dominante, cette ou ces modes, qui semblent écraser à la fois le lecteur ou l'auditeur et les journalistes ou réalisateurs d'émissions?

Le multiplicité des journaux ne réalise pas ce «pluralisme»; car, de plus en plus, on a l'impression de lire le même

journal même si l'on change chaque jour de quotidien. La cause n'est ni la collaboration intervenue, pour des raisons financières, entre certains journaux, ni les passages fréquents de journalistes d'un quotidien à l'autre; au contraire, si ces collaborations ou ces transferts sont possibles, c'est que derrière une pluralité apparente, il n'y aurait plus en réalité qu'un seul journal universel.

En fin de compte, plus les moyens de communication se développent, moins il y a communication. Plus il y a de moyens d'expression, moins il y a d'opinions exprimées. Et la liberté d'expression peut se transformer en dictature de l'expression.

JAQUES ZUMSTEIN
06.09.1974

Liquidation de notre agriculture?

Faut-il laisser aller les choses?

Le rendement financier est-il le seul critère de l'intérêt national?

Alors la création de nouveaux centres prospères s'avère des plus heureuses, et la liquidation de l'agriculture va permettre aux damnés de la terre de finir leurs jours dans une aisance qu'ils n'auraient jamais eue en restant paysans. Cependant, pour des raisons diverses, certains pensent qu'on devrait maintenir l'agriculture.

Des romantiques y voient un intérêt folklorique, tandis que des commerçants et des industriels l'apprécient comme un client qui fait bien et comme un réservoir précieux de main-d'œuvre stable et de bonne qualité. Le Conseil fédéral veut la protéger pour des raisons impérieuses de défense nationale, afin que, comme l'armée, elle soit toujours prête à mobiliser pour assurer le ravitaillement du pays.

Il nous semble que les paysans, à condition qu'ils conservent et raffermis-

sent leur indépendance, apportent à la nation un élément plus important encore: un facteur de civilisation, souci d'équilibre, de stabilité et d'harmonie, qui naît du travail de longue haleine avec la nature, et des besoins des communautés rurales, familles et villages.

Leur disparition serait un appauvrissement certain, et irrémédiable.

OLIVIER DELAFONTAINE
05.01.1961

La politique du NON

Travaillant le plus souvent à contre-courant, la Ligue vaudoise est fatalement amenée à dire plus fréquemment *non* que *oui* et à manifester une intransigeance qui peut déplaire aux tièdes et aux sceptiques. Cette intransigeance même est pourtant propre – et seule propre – à sauver ce qui peut être sauvé. On est rempli d'amertume en songeant à toutes les occasions que le Pays de Vaud a manquées parce que ses chefs n'ont pas su dire *non*: non à l'impôt du vin (le premier...), non au Code pénal suisse, non à la prolongation des pleins pouvoirs, non à tous les ukases illégaux que Berne fait... Imagine-t-on l'autorité que prendrait un canton disant à Berne, dans la pleine conscience de ses responsabilités: *c'est assez, nous ne marchons plus?* Il n'y a ni désordre ni dommage à craindre d'un tel refus, pour peu que ce *non* soit conforme aux exigences évidentes du bien public et appuyé par une opinion compacte. Ce *non*-là, bien loin d'être négatif, serait une affirmation créatrice et féconde, proclamée par un pays qui résiste sans esprit de recul parce qu'il croit avoir encore quelque chose à défendre...

PHILIBERT MURET
11.12.1947

Mozart

Mozart utilise un minimum de moyens pour attirer l'attention et éveiller l'intérêt affectif de l'auditeur: généralement, il entre en matière sans préambule. Cependant le frémissement des cordes des premières mesures de l'ouverture des *Noctes de Figaro* illustre bien ce dont nous parlons. La discrétion mozartienne a pour effet que maints auditeurs l'entendent sans l'écouter. Ils entendent l'agréable langage de l'époque et ne discernent pas les accents que tire Mozart de cette matière conventionnelle pour ouvrir l'esprit et les cœurs à la profondeur du mystère de l'être. Les thèmes de Beethoven, plus caractérisés, sont facilement retenus par l'oreille et élèvent aisément l'esprit à la compréhension de l'œuvre. Néanmoins

Beethoven use assez fréquemment d'artifices destinés à mettre l'auditeur en condition: les quatre coups de timbales à découvert qui introduisent le concerto de violon, les arpèges préliminaires du cinquième concerto pour piano en mi bémol, les quintes qui ouvrent la neuvième symphonie dans une tonalité en la mineur qui n'est précisément pas celle du mouvement, ou le surprenant premier accord de dominante de fa majeur pour la symphonie en do majeur sont autant de moyens de capter l'attention par l'étonnement. Ainsi en est-il aussi de l'infante qui, chez Goya, regarde seule derrière elle, et rompt l'attitude conventionnelle des personnages de la famille de Charles IV. L'amorce est subordonnée à la fin essentielle de l'œuvre.

On peut saisir l'homme par ses visières, par un envoûtement quasi magique, ce ne doit être qu'un moyen subordonné à la fin de l'art, qui est de le saisir par la présence sensible de l'être. A force de donner la prééminence aux procédés de surprise, afin de déconcerter l'auditeur ou le spectateur, l'art se tue lui-même. A force de sophistiquer, on en vient à louer les formes les plus barbares de l'art, visant à capter les instincts élémentaires. On croit avoir dépassé la notion de la beauté, on reste obstinément en deçà, en deçà aussi de l'honneur humain.

MARCEL REGAMEY
30.08.1975

Politique étrangère et politique intérieure en Suisse

Un gouvernement factice

Le Conseil fédéral n'est pas un gouvernement au sens vrai de ce mot. Il est l'organe de la politique étrangère de la Confédération. Il apparaît à l'extérieur – et pour l'étranger il est – le gouvernement, parce qu'il n'a pas besoin d'en référer à une autorité supérieure à lui, par le fait singulier qu'il réunit en sa personne multiple les politiques étrangères de tous les cantons. Mais, en dehors de ce caractère unique, le Conseil fédéral n'est rien. Si puissant soit-il au point de vue extérieur parce qu'il représente l'honneur et la dignité de tous les cantons, créant ainsi quelque chose de nouveau et de spécifiquement suisse, il n'a pas de souveraineté propre et ne dispose d'aucune autorité intérieure. Le conseil supérieur de la Confédération n'a donc pas et ne peut avoir de politique intérieure pour la raison qu'il ne peut y avoir de politique intérieure suisse. Nous avons dit parfois, en

une formule paradoxale en apparence: «A l'égard de l'étranger, il n'y a que des Suisses, mais en Suisse, il n'y a pas de Suisses», il n'existe que des Valaisans, des Vaudois ou des Glaronnais. C'est la même vérité: le Conseil fédéral ne peut pas s'adresser, en tant que souverain, simultanément à des Zurichois et à des Vaudois. S'il le fait, il tombe dans la fiction et ses paroles sonnent faux. Les essais qui ont été tentés par M. Pilet-Golaz dans son fameux discours ou par le chef de l'économie publique donnant des conseils aux ménagères suisses ont été lamentables. Il n'y a pas de contact naturel entre le Conseil fédéral et les peuples des cantons suisses dans le cadre de la politique intérieure.

Quand la fiction se substitue à la réalité

Dès que la réalité est absente, on tombe dans l'abstraction, ce qui signi-

fic, en politique, le régime du règlement, de la circulaire expédiée par un fonctionnaire et contrôlée dans son exécution par un autre fonctionnaire: le gouvernement du papier et de la bureaucratie. La centralisation et l'étatisme s'établissent inévitablement, car tout est uniformisé et simplifié. La variété est honnie aussi bien du juriste qui fait la loi que des fonctionnaires dont la loi devient la règle de conduite. Contre le règlement, la réalité a toujours tort.

Les institutions naturelles, familles, communes, cantons sont asservies à ce pouvoir anonyme et qui, ne correspondant à aucune réalité politique, ne peut créer un ordre vrai et durable.

Le vide profite à la Révolution

Partout c'est le désordre qui se développe sous les apparences de l'organisation. Dans les espaces ainsi vidés

de toutes réalités sociales, la révolution se propage librement. Elle triomphe en effet dans le vide parce que seules les institutions décentralisées, naturelles et vivantes constituent les remparts capables de briser son flot anarchique.

Il n'est pas d'autre moyen de lutter contre la révolution – qui n'est que le désordre – que par la restauration ou la création de l'ordre vrai conformément à la nature des choses qu'il s'agit de conserver. La Suisse est formée de ses cantons souverains. Préserver la Suisse de la révolution, c'est restituer aux cantons et, à l'intérieur de chacun d'eux, à toutes les autorités naturelles, les libertés, la force et la vie propre à assurer leur vitalité.

ALPHONSE MOREL
03.05.1945

Les districts. Traditionalisme et nécessités politiques

Les centres de vie locale où le gouvernement central éprouve la nécessité d'être représenté directement varient dans une mesure relativement faible. On dira que les conditions du début du XIX^e siècle étaient plus proches de celles du XVI^e ou même du moyen âge que celles de nos jours; les arguments historiques sont dès lors dénués de valeur. En théorie, le raisonnement est soutenable; on pourrait le pousser jusqu'au bout et décider la suppression de tous les districts, le Canton étant assez petit et les moyens de communication suffisants pour permettre une administration centralisée. Mais la théorie ne résiste pas aux faits. Le projet de réorganisation administrative suscite dans tous les districts touchés de vives réac-

tions. A quoi tiennent ces réactions? Sans doute, pour une part, à un réflexe de pure conservation, qui fait que l'on ne veut pas perdre des situations acquises ni abandonner les cadres traditionnels, mais aussi, et surtout, à un sentiment vrai des lois politiques fondamentales et des nécessités du gouvernement. Le projet des experts est dans le droit fil des tendances selon lesquelles l'Etat est comme le Conseil de direction d'une vaste société coopérative; le seul but de l'administration est de «rendre» au maximum sans tenir compte d'aucun autre facteur. Les protestations qui s'élèvent témoignent d'une résistance naturelle à ces vues abstraites. Sans s'adonner au fétichisme historique, on peut constater cependant

la permanence de nécessités traditionnelles dont les auteurs du projet de réforme paraissent n'avoir aucune idée.

Le régime des bureaux et des fonctionnaires anonymes ne saurait être combattu si l'Etat ne conserve des représentants qui soient en contact direct, personnel, avec la population. Ce pourrait être là le premier rôle des préfets du XX^e siècle. Une vie locale active, l'existence de «corps intermédiaires» entre le gouvernement et les citoyens sont indispensables à une société bien organisée. Le préfet n'a plus à rendre manifeste le pouvoir d'un Etat dont les moyens se sont étendus démesurément, mais il représente le gouvernement au sein des activités régionales. Le type du préfet napoléonien, pur administrateur, que les

constitutions vaudoises du XIX^e siècle ont reproduit à une échelle réduite, doit subir des modifications. Dans la mesure où l'administration bureaucratique étend ses compétences, la nécessité d'un «officier» de l'Etat, moins administrateur que représentant, se fait plus directement sentir.

La question des districts est d'abord une question politique, et la politique doit servir l'intérêt national qui ne résulte pas seulement d'un meilleur rendement de l'administration. Une réforme purement administrative résout de façon impropre, et dans l'abstraction, un problème essentiellement concret.

MARC CHAPUIS
27.12.1945

Les œuvres qui vivent en nous

Les livres importants ne rendent pas toujours leur substance au moment de la lecture. Ils s'intègrent à notre pensée, et les auteurs y poursuivent une vie étrange. Ils se mettent à dialoguer avec les autres personnages qui s'y trouvent déjà; ils réagissent à leur tour aux circonstances extérieures de notre vie. L'importance des choses du dehors ne tient peut-être qu'à cette société familière nous peuplant au dedans. Devant un paysage, un simple champ, une rivière, je soupçonne qu'on n'est pas transporté par la beauté immédiatement ressentie, mais par les exclamations de Saint John Perse, Valéry, Rilke, Roud, Proust ou tant d'autres. Et derrière la joie silencieuse, marquant certains sommets de l'émotion, il arrive qu'on perçoive comme une envolée de Mozart ou l'accent de Schubert.

Par l'intime hospitalité offerte au cœur d'un homme, tous ces grands solitaires se fondent en une étroite communauté. Le secret de l'immortalité des artistes pourrait tenir à cette vie innombrable qu'ils poursuivent au-delà même de la mort.

Quant à nos idées, elles naissent et se développent en nous au gré de rencontres dont nous sommes rarement les ordonnateurs; elles peuvent être plus fortuites encore que celles de notre existence publique. Un au-

teur nouveau, pénétrant dans notre petit monde, n'a pas fait en un jour le tour de ses habitants. Après des mois ou des années de présence imprécise, il engage enfin la conversation avec un voisin que lui proposait une culture où le temps et l'espace se trouvent abolis. Un poète côtoyait un savant, un tragédien grec, un homme politique ou un théologien, et nous n'avons pas imaginé qu'ils pussent avoir quelque chose à se dire. Mais c'est bien ces rencontres-là qui sont les plus déterminantes, puisqu'aux disciplines dont aucune n'est absolue on substitue peu à peu ce qui est supérieur et commun à chacune d'elles.

Quelle émotion lorsqu'au foyer si anodin de notre esprit s'engage un dialogue extraordinaire entre saint François d'Assise et Maurras, entre Marx et Kierkegaard, entre Jeanne d'Arc et le major Davel*. Il s'agit de beaucoup plus qu'une discussion; ma maison, en tous les cas, n'est pas propice aux joutes oratoires. Je dirais qu'elle a vu éclore d'imprévisibles amitiés.

BERTIL GALLAND
28.11.1957

*Cette rencontre-là, nous devons le reconnaître, a été ménagée par M. Mermod qui a publié d'eux, dans «La Terre Promise» (Collection du Bouquet), des textes admirables.

Dix-huit ans

Lorsqu'il est dépassé sur la droite par un «bogue» acrobatique, dont le conducteur voltige et slalome à travers les voitures, l'adulte constitué éprouve les sentiments du vieux chimpanzé mâle qui voit les freluquets de sa harde s'intéresser de trop près à ses femelles favorites. Au nom de la sécurité, du bien commun, de la raison et des grands principes, le chimpanzé vénérable envisage différentes méthodes pour mâter les jeunes inconscients qui menacent sa royauté.

Sur la selle de son «Pony», le jeune unisexe à longs cheveux se moque éperdument des invectives du quinquagénaire rassis qui médite de lui retirer sa monture et de le soumettre à divers examens psychotechniques avant de l'autoriser à jouer de la poignée des gaz et à trafiquer son pot d'échappement. Le petit gars a sur le quinquagénaire un avantage incontestable et absolu: il est large d'épaules et grêle de flancs, comme Tristan. Son ventre est plat. Il ignore superbement les pistes «Vita», les extenseurs et les salles de gymnastique. Ses artères sont souples et totalement dégagées de cholestérol. Il méprise l'alcool, et s'il tâte parfois du haschisch, c'est surtout pour chatouiller la susceptibilité du vieux singe et attiser son ardeur punitive. Mais les tables actuarielles sont là, implacables. L'espérance de vie du conducteur de «bogue» s'inscrit à son avantage dans une statistique sans miséricorde. Le quinquagénaire claquera bientôt et le jeune homme pas encore. Il a encore de beaux jours devant lui jusqu'à l'AVS.

ANDRÉ MANUEL
22.06.1977

Le point de vue du boulanger

Ces grandes entreprises capitalistes (Coopératives, Migros) font du pain un article de combat, destiné à allécher le consommateur et qu'il leur est bien égal de vendre à vil prix, car elles ont de nombreuses possibilités de faire des affaires avec d'autres articles vendus au prix normal.

Que conclure? (conclusion toute provisoire, d'ailleurs). La politique incohérente du Conseil fédéral en matière de pain ne peut mener que dans une impasse. On ne peut pas prendre des mesures de protection en faveur de la meunerie et sacrifier la boulangerie aux appétits démesurés de grandes entreprises comme les Coopératives et surtout la Migros, qui tend à implanter chez nous des mœurs commerciales importées d'outre-Atlantique.

Nos bons politiciens bourgeois et nos hommes de gouvernement ont tant de fois parlé dans leurs discours de la «classe moyenne, armature de la nation», qu'on aimerait les voir au moins une fois faire preuve de courage et de clairvoyance et prendre les mesures qui s'imposent, dans le cadre de l'intérêt général.

Le problème du pain est une affaire de gouvernement, d'un gouvernement qui n'a peur ni des féodalités économiques, ni des démagogues.

ROGER PACHE
31.05.1956

Le cauchemar du notaire Perdochet

Il se réveilla brusquement, réalisa qu'il était assis dans son lit, en transpiration, perdu, angoissé; il écouta, mais n'entendit rien, ou presque; par la fenêtre entrouverte, seul pénétrait un peu d'air frais d'hiver; à ses côtés, la respiration de sa femme exprimait un sommeil serein; tout au plus, de la chambre voisine, la petite voix d'un gosse qui, lui aussi, avait dû rêver.

Il se coucha et se rendormit, et l'Ange réapparut; un Ange vêtu d'une robe noire, un Ange tenant du pasteur et du procureur, un Ange qui le harcelait.

«Sonde, les âmes, Perdochet, sonde les cœurs d'un regard lucide, pénètre les intentions cachées; m'entends-tu Perdochet?»

«Je vous entends Seigneur. Mais comment y parviendrais-je, Seigneur, je ne suis qu'une créature, un tabellion, un artisan du droit... Comprenez donc!»

«Non Perdochet, non, reprit l'Ange solennel et menaçant; tu es un officier public, investi d'un haut ministère par les lois de ton pays. M'entends-tu?» tonnait l'Ange.

«Oh oui, oh oui Seigneur, comment ne vous entendrais-je pas! Mais j'ai toujours appris que mon devoir était de traduire en termes clairs et juridiques la volonté des parties, de conseiller celles-ci, de les éclairer sur les conséquences de leurs actes; mais vous me demandez maintenant l'impossible, deux fois l'impossible: d'apprécier les intentions non exprimées de mes clients, et d'exécuter ce que le législateur a voulu sans le dire, tout en le disant sans l'avoir dit. Vous demandez cela à moi, à qui vous n'avez pas fait la grâce du don de divination.»

«Tu n'es qu'un lâche, interrompit l'Ange, sèchement; il y a trois jours, lorsque tu as constitué la société Lux saeculorum S. A., tu n'as pas mentionné la reprise de biens, cet achat d'un fonds de commerce, vaguement projeté par les fondateurs.»

«Mais Seigneur, comment l'aurais-je su; ils ne me l'ont pas dit.»

«Lâche, Maître Perdochet, tu n'es qu'un lâche il y a deux mois, tu as légalisé une procuration d'une respectable épouse en faveur de son mari. Or qu'a-t-il fait de sa procuration? Tu le sais maintenant, Perdochet, il a vilipendé les biens de sa femme.»

«Oui, je le sais maintenant Seigneur; mais vous qui le saviez avant, pourquoi ne m'avez-vous pas avisé?»

«Tu discutes, Maître Perdochet; le vase conteste-t-il le potier?»

«Pardon, Seigneur, mais...»

«Et ton client qui achète une villa pour tourner les arrêtés de juin 1972, avec de l'argent prêté par un étranger à qui il la louera?»

«Tout de même, Seigneur: c'était avec l'accord du Département fédéral de justice et police.»

«Hum, passons, reprit l'Ange. Si tu gagnes confortablement ta vie, crois-tu que c'est simplement pour scribouiller des minutes? T'es-tu comporté en officier public, lorsque tu as ignoré qu'à la création de la société Lumen aeternitatis S. A. l'argent consigné avait été rendu, sitôt après la publication, au financier qui ne l'avait prêté qu'à court terme aux fondateurs?»

«De grâce, Seigneur, assez, ayez pitié.»

L'Ange était devant lui, terrible. De la main droite levée, il tenait un sceau où figurait en lettres de feu les mots: Robert Perdochet, officier public; et l'Ange approchait ce sceau brûlant de la poitrine du tabellion, pour le marquer à vie. Perdochet poussa un cri de douleur, ou de frayeur.

«Qu'est-ce qui te prend?» murmura sa femme, bâillant dans un demi-sommeil; elle n'entendit pas la réponse.

L'air froid des matins d'hiver est tonique. Le notaire retrouva avec satisfaction son étude qui reprenait vie, et tant les commentaires d'un collaborateur sur les nouvelles du matin que les premiers propos des secrétaires l'apaisèrent; d'un regard furtif, il s'assura néanmoins que l'Ange n'était pas là.

Assis à son bureau, d'un revers de la main il écarta les évangiles de Saint Von Moos à Saint Fürgler, les épîtres de la Commission foncière et l'apocalyptique législation conjoncturelle. Puis il ouvrit son agenda pour voir quels paroissiens viendraient le trouver ce matin.

Tout commença bien; Bornu voulait vendre un petit terrain à détacher de son domaine, une parcelle par bonheur suffisamment petite pour qu'il ne soit pas nécessaire de demander aux filles, épouses d'agriculteurs, si elles désiraient exercer leur droit légal de préemption.

Affaire sans problème. Bornu fut introduit, agriculteur aimable, mâtois et sérieux, aux yeux vifs dans un visage épaïs.

Notaire et client parlaient de canalisations, quand Maître Perdochet eut le sentiment d'une présence dans son dos; il dut se rendre à l'évidence; bien qu'invisible cette fois, l'Ange était là, et brusquement, il ressentit au-dessus de la hanche, légèrement dans le dos, une douleur vive, comme si l'Ange lui enfonçait une aiguille dans la chair. Il comprit l'avertissement; cette fois, il était dûment et préalablement avisé. Il fixa son client: «Mais dites-moi, M. Bornu, si vous vendez une si petite parcelle, n'est-ce pas pour éviter l'application du droit de préemption de vos filles? et n'allez-vous pas ainsi vendre peu à peu tout ce terrain, voire tout votre domaine?»

Ebahi, Bornu rétorqua: «Voyons, Monsieur le notaire, j'ai besoin de ce terrain pour mon exploitation.»

Pendant quelques secondes, cet argument ébranla et rassura le notaire, mais aïe, oh la la, l'aiguille, poussée d'une main énergique, s'enfonçait plus profondément. Perdochet reprit, toujours plus soupçonneux: «Mais, Monsieur Bornu, je crois me souvenir que vous vous êtes disputé avec vos filles, pas vrai? alors, vous cherchez à vendre plus cher à un tiers, plutôt qu'à vos filles à la valeur de rendement; mais c'est là tourner la loi!»

Bornu, interloqué, s'indignait: «Mais je vous assure que non, j'ai juste besoin d'un peu de liquide pour acheter un tracteur.» Mais Maître Perdochet entendait distinctement l'Ange murmurer à son oreille: c'est bien, vas-y, vas-y encore. Et pour appuyer ses encouragements, l'Ange enfonça l'aiguille jusqu'au bout. Avec la douleur, l'exaltation du notaire augmenta: «Et ce prix, Monsieur Bornu, il n'est pas très élevé: l'acheteur vous verse combien sous la table? avouez?»

Mais la table avait assez à faire à supporter le poids du notaire qui, une main appuyée sur elle, s'était dressé, rouge de fièvre et d'excitation; il sentait monter en lui, puis jaillir et tonner par sa bouche les foudres de la Légimité, de la Moralité, de la justice et de l'Ordre juridique. Bornu n'était qu'un spéculateur

éhonté et un père dénaturé. Déjà M^e Perdochet distinguait dans les souliers de son client des pieds fourchus, sous ses habits un corps noir et, dans une exaltation suprême, tenta de discerner aux coins de la bouche de Bornu le rictus du Malin; l'aiguille lui brûlait toujours la chair, fermement maintenue par l'Ange.

Mais le visage de Bornu résista, il fut le plus fort; devant ce «facies» d'honnêteté, le notaire perdit son élan, il fut tout soudainement comme vidé, et se rassit; derrière lui, plus d'Ange, plus d'aiguille; devant lui, un visage qui inspire confiance.

Perdochet n'était pourtant pas dupe; honnête certes, son client l'était, d'une honnêteté qui se concilie si bien avec la défense habile, avisée, parfois rusée, de ses intérêts. Un Knödel, pensa Perdochet, qui avait passé ses vacances outre Rhin. Comme moi, comme les autres, une boule complexe, confuse, mais ferme, d'honnêteté et d'habileté, d'égoïsme et de respect d'autrui, d'attachement au patrimoine, dans une soupe trouble et indéfinissable de principes, de scrupules et de comédie.

Il n'insista pas, vidé qu'il était. Il liquida l'affaire avec quelques questions de routine: commune d'origine, prénoms (tous) du père. A peine Bornu fut-il parti, d'ailleurs toujours aimable malgré l'incident, M^e Perdochet se sentit gonflé d'une grande affection pour ces visages d'hommes et de femmes recourant à son ministère ou à ses conseils; d'une grande tendresse pour ces visages vraiment honnêtes, éclairés de sourires vraiment rusés.

Il s'assura que l'Ange n'était plus là; mais c'est Dieu qu'il crut voir, tout simplement, Dieu qui n'était pas flanqué de son Ange et qui, en cachette, lui souriait. Alors, le notaire Perdochet prit son manteau et sortit pour humer l'air de décembre et côtoyer dans la rue des gens à qui il n'aurait pas à demander leurs intentions cachées ou le troisième prénom de leur père.

JAQUES ZUMSTEIN
19.01.1974

Algérie française

On a bien raison de dire que l'Afrique du Nord doit beaucoup à la France. La rébellion est son œuvre autant que tous les hauts faits dont elle peut se prévaloir. N'est-ce pas elle qui a enseigné aux Africains, dans ses écoles et dans ses universités, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la liberté, l'égalité? On ne peut s'étonner dès lors que les meilleurs des Nord-Africains la prennent au mot, et qu'ils entendent appliquer pour eux et chez eux les bons principes qu'elle leur a inculqués.

Aujourd'hui, il est manifestement trop tard pour faire machine arrière. Il semble inéluctable pour la France d'aller jusqu'au bout des idées démocratiques qu'elle a enseignées à ses fidèles sujets. Resterait, ce qui n'est certes pas facile, à définir les moyens devant assurer la sauvegarde des Français établis en Algérie et celle de tous les intérêts français, qui sont particulièrement importants.

PIERRE BOLOMEY
20.02.1958

Adresse à Notre Dame

Nous autres protestants, persuadés que vous faisiez écran à l'accès au Christ, nous vous avons éliminée de notre piété, sauf à Noël. Nous nous sommes privés ainsi du sens complet de l'incarnation. Qui pourrait aimer le Christ sans aimer sa mère, comme Il l'a aimée? Nous nous sommes privés du «oui» le plus humble, le plus grand, le plus fidèle. Chacun des apôtres, lui aussi, a répondu «oui» à sa vocation; chacun d'eux avait ses motifs, plus ou moins valables, qu'il dut rectifier à l'expérience des accidents du chemin imprévu où son maître l'entraînait. Mais le *oui* de Marie est le plus dénué de motifs: il fut un acte de pure obéissance. Ce *oui* le plus humble ouvrit l'ère du salut.

La Ville de Lausanne a été la dot et l'alleu de la Bienheureuse Vierge Marie. J'ai éprouvé une grande joie à ce que l'on chante à nouveau en votre honneur les psaumes des Vêpres et le Magnificat sous les voûtes de votre Cathédrale et que l'homélie rappelle la signification de votre présence dans l'assemblée des apôtres.

Tout en vous est grâce du Seigneur. Combien vain de vous attribuer des mérites. Votre seul mérite est d'avoir dit un *oui* qui ne comportait aucune ombre de non. Que le nôtre soit à la mesure de l'humilité du vôtre.

MARCEL REGAMEY
01.11.1975

Le parti radical et la Ligue vaudoise

Le parti radical, en 1845, était franchement révolutionnaire. Il appartenait à l'internationale de l'époque, la Jeune Europe, qui provoqua des révolutions en France, en Allemagne et en Italie. Il prêchait la révolution en permanence et plaçait la volonté du peuple insurgé au-dessus de la loi. La volonté populaire était absolue, nécessairement pure et excellente. Ce démocratisme était ainsi totalitaire. Nous avons déjà rappelé que le radicalisme de Druey puisait son inspiration chez le philosophe allemand Hegel, à qui remontent également le marxisme et le nazisme, ces deux autres formes de l'Etat totalitaire.

Totalitaire, le régime radical le fut surtout au début. Son attitude à l'égard des pasteurs, puis des conventicules d'où est sortie l'Eglise libre, le bouleversement des institutions judiciaires, sa politique à l'égard des cantons catholiques, bien d'autres traits du régime nouveau rappellent la manière de l'Etat hitlérien ou stalinien, compte tenu de la différence des lieux et de l'époque.

Avec le temps, le régime prit de la bouteille. La population rurale, de révolutionnaire qu'elle était dans la première moitié du XIX^e siècle, depuis la guerre des Bourla-papey, est devenue conservatrice. Le régime suivit cette évolution et, peu à peu, a fini par ressembler aux partis conservateurs catholiques de Fribourg et du Valais.

Sans doute, il reste quelques durs à cuire, quelques *précos* de village qui ont conservé l'intransigeance et le vocabulaire pompeux des grands ancêtres, mais l'ensemble des électeurs radicaux déposent la liste verte par fidélité au gouvernement, pour ne point se singulariser et passer pour un *ristou* ou un bolcheviste.

La Ligue vaudoise compte parmi ses membres nombre de ces bons radicaux, dont aucune idéologie ne déforme la vue objective des questions politiques et sociales.

MARCEL REGAMEY
25.01.1945

Eloge du referendum

1. Le régime électif à l'état pur

La démocratie suisse est-elle en train de prendre la forme d'un régime purement électif, sans autre participation des citoyens que l'élection des députés? On peut le craindre. Pendant la guerre, le Conseil fédéral en a pris à son aise avec la Constitution. Dès la fin des hostilités en Europe, les Chambres ont demandé à avoir de nouveau leur mot à dire. Mais peu de voix se sont élevées en faveur du contrôle du pouvoir législatif par le peuple. Au contraire, la mode des arrêtés dits urgents, soustraits au referendum, n'a pas perdu la faveur de l'Assemblée fédérale. Nicole, il est vrai, en appelle au peuple, mais seulement pour de nouvelles élections, car il se garderait bien de provoquer des votations. La sagesse des grands prêtres tient en deux maximes: faites-vous élire, mais une fois élu craignez le désaveu de l'électeur.

2. Une institution conservatrice

Heureusement, le principe démocratique est susceptible d'applications nombreuses, qui ne sont pas toutes éga-

lement nocives. Leurs effets sont divers, parfois contradictoires, et plutôt que d'englober toutes les formes de la démocratie dans un égal mépris qui conduit à l'inaction, il convient d'examiner les avantages et les faiblesses de chacune d'elles et, en attendant mieux, de corriger les défauts de l'une par les qualités de l'autre.

C'est ainsi qu'on doit reconnaître à l'institution du referendum des vertus qui viennent pallier dans une certaine mesure aux défauts du système électif. Sans doute, sa portée juridique est toute négative: ou bien le peuple ne fait qu'approuver la loi déjà votée par les Chambres, ou bien il la rejette et la question reste entière. Mais, si sommaire soit-il, ce mécanisme n'est pas sans valeur. Sur la pente où les Chambres se laissent trop facilement entraîner, il fonctionne à la manière d'un frein, grossier mais parfois efficace. Il n'empêche pas toujours le mal, mais il ne le crée jamais puisqu'il n'intervient qu'après coup. Et malgré son aspect négatif, il produit par contre-coup des effets salutaires en permettant à

une opposition extra-parlementaire de se manifester, en menaçant de désaveu les élus contaminés par le climat malsain des Chambres, en intéressant les mouvements et les citoyens indépendants à des campagnes politiques menées en dehors des partis sur les questions de pratique.

3. Referendum et urgence

Le referendum a-t-il le défaut de paralyser les pouvoirs publics au moment où les circonstances réclament une action législative rapide? On l'entend dire souvent, et la Constitution elle-même soustrait au vote populaire les arrêtés déclarés urgents. Mais ici, il faut distinguer:

Ou bien une situation imprévue – une crise internationale par exemple – appelle une solution immédiate, et tout retard pourrait être fatal. C'est le cas d'urgence proprement dit. L'entrée en vigueur immédiate des dispositions nécessaires est alors justifiée, mais rien n'empêche de réserver la décision ultérieure du peuple, qui dira s'il entend

maintenir la solution choisie ou s'il lui en préfère une autre.

Ou bien la réglementation d'une certaine matière paraît nécessaire, sans toutefois qu'il y ait péril en la demeure. Ici, nouvelle alternative. Si cette nécessité est réellement indiscutable, le referendum ne sera en fait pas demandé, ou s'il est demandé il aboutira à un échec, car il existe suffisamment de moyens de convaincre une majorité que le salut du pays est en jeu. Si au contraire la nécessité n'existe que dans l'esprit des partisans des mesures envisagées, le referendum garde toute sa raison d'être.

Parmi les nombreuses dispositions prises d'urgence par les Chambres ces dernières années, combien y en avait-il de réellement pressantes et nécessaires? Bien peu, en comparaison de tous les cas où l'on a prétexté l'urgence parce qu'on craignait un désaveu. Or, ce désaveu, bien souvent, aurait été bienvenu, et le referendum aurait joué son rôle de modérateur.

PHILIBERT MURET
12.07.1945

Le Nationalisme raciste

La grande idée du *Deutschum* est partagée par la quasi-totalité des Allemands et rien n'est plus illusoire que de distinguer entre les bons Allemands pacifistes et les troupes d'Hitler. Les méthodes sont différentes, l'esprit est le même. Pour les uns et les autres, la patrie, c'est le vaste territoire, aux limites imprécises, habité par les peuples de race germanique.

L'idée de race est dangereuse par son imprécision même. Où commencent les peuples germaniques, où finissent les Latins et les Slaves? S'en tiendra-t-on à la langue? Mais quoi de plus modifiable que la langue d'un peuple? Les conquêtes d'Alexandre portèrent la langue grecque en Orient; les Romains latinisèrent la Gaule, les Francs devinrent des Français et les Burgondes des Bourguignons. A quoi bon allonger la liste, n'avons-nous pas sous les yeux l'exemple de l'Alsace, qui perdit l'usage du français après cinquante ans de domination allemande?

Rechercher la langue originaire d'un peuple pour déterminer son ap-

partenance politique ne peut être qu'un leurre car toute langue est un résultat de l'histoire, un effet de l'action politique des Etats. La langue commune n'est pas la cause de la formation des nations; c'est l'inverse qui est vrai.

Veut-on faire abstraction de la langue et rechercher la race pure, sans mélange? On arrive à plus de mécomptes encore car, à suivre cette méthode, on serait obligé de convenir que les Français, dans une notable proportion, sont des Germains et les vrais Prussiens (les Borusses), des Slaves.

L'idée de race, en politique, est purement négative et ne peut que porter atteinte aux Etats historiques et aux civilisations qu'ils représentent. Les peuples qu'une politique multiséculaire n'a pas formés en corps de nation auront comme seuls profits à invoquer, à défaut de tradition nationale, le fait brut de la race et la prétendue communauté de sentiments qu'elle engendrerait; la théorie des nationalités ne sera jamais qu'une source de conflits, un prétexte à des irrédentismes.

«Les patriotes» de la Révolution et les racistes allemands sont-ils des nationalistes? La France n'était pour les «patriotes», comme l'a fort bien montré Augustin Cochin, que le réceptacle occasionnel de l'idée de Liberté, qu'ils voulaient imposer au monde. De leur côté, les racistes ne se préoccupent nullement du bien d'une nation existante, possédant une unité historique, mais ils aspirent à la création d'une nation idéale. Les uns et les autres ne peuvent arriver à leurs fins sans anéantir les formations politiques traditionnelles.

Nous autres Suisses avons tout à craindre de ce patriotisme révolutionnaire et de cet impérialisme raciste. Si la Suisse n'est qu'un idéal de Liberté, notre Confédération n'a plus de raisons d'exister à côté de grands Etats fondés sur les mêmes principes démocratiques. Si la patrie n'est autre chose que la race ou la langue, nous n'avons qu'à devenir français, allemands ou italiens.

MARCEL REGAMEY
Mai 1931

Les contestataires de Kaiseraugst

Le côté profondément «dég» de la non-violence, comme d'ailleurs de la contestation prétendant non-violente de l'armée, c'est l'aspect «chantage moral» qu'elle implique. Que l'on dise une bonne fois le côté sainement moral du coup-de-poing royal et franc, donné debout en pleine figure. Ainsi se battent les hommes droits. On donne des coups et on en reçoit.

Envahir la maison d'autrui, son terrain, y camper, y lire des poèmes chiliens ou grecs, mener tout un petit cirque grotesque et crétin, avec musique et «animation socio-culturelle» sur le dos des autres, tout cela on le fait en amenant avec soi la grand-mère, les

mômes et la femme enceinte de huit mois, dans l'idée qu'ils n'oseront pas faire donner leurs *Flics*. Evidemment, si les flics venaient, la femme enceinte présenterait son ventre aux matraques, le professeur gauchiste cacherait ses fesses derrière la pauvre grand-mère épouaillée et tous ces non-violents se planqueraient derrière la terreur et les larmes des enfants. Tout ceci est en définitive très laid, gluant, glaireux, «deg» quoi, comme toute cette prétendue non-violence, comme tous les procédés de chantage et de pression.

ANDRÉ MANUEL
21.06.1975

Le rapport sur le Jura

Le régime démocratique, avec ses avantages et ses inconvénients, peut jouer tant bien que mal au sein d'une communauté homogène. Il peut aboutir en revanche aux pires injustices et aux pires désordres lorsqu'il s'applique uniformément à des groupements ethniques ou sociaux nettement distincts. Dans ce cas, et les exemples se font nombreux actuellement en Asie et en Afrique, pour ne pas parler des Etats-Unis, la communauté la plus nombreuse et la mieux organisée tend inmanquablement à s'arroger le pouvoir avec tous ses avantages et à éliminer les autres par une répression de plus en plus brutale et de plus en plus impitoyable.

En Suisse, le fédéralisme a permis de pallier les principaux inconvénients de la démocratie. Les citoyens sont égaux devant la loi, mais au sein seulement du même canton ou demi-canton pour ce qui concerne les droits politiques (voir par exemple le vote des femmes). Et les cantons, qui ont tous une origine historique, ont conservé une

homogénéité suffisante pour éviter les abus les plus graves de la dictature du nombre.

Le canton de Berne, et lui seul, fait cependant exception. Depuis 1815, il réunit en un seul Etat, et non sans heurts, deux peuples aussi dissemblables que possible par le nombre, le passé et les traditions, l'un vigoureusement alémanique et en très grande majorité protestant, l'autre bourguignon ou franc-comtois et dans une large mesure catholique. Cette situation est unique en Suisse, comme est unique en son genre l'article 1 de la Constitution cantonale qui déclare que le canton «comprend le peuple de l'ancien canton et du Jura». Et l'on voit bien que la coexistence d'une majorité bernoise et d'une minorité jurassienne au sein d'un seul et même Etat démocratique crée une situation sans issue, la loi du nombre, par la force même des choses, jouant toujours et partout dans le même sens.

PIERRE BOLOMEY
25.06.1965

La Ligue vaudoise pendant ce temps

Nos ennemis jurés sont fort irrités de ne pas trouver la moindre allusion à notre mouvement tout au long des cent vingt pages du rapport du Conseil fédéral. On peut dire aujourd'hui qu'il nous aurait été facile d'agir de manière à y figurer en bon rang. Il eût suffi de céder aux sollicitations, tantôt aimables tantôt menaçantes, dont nous avons été maintes fois l'objet, de faire de la «rénovation nationale» idéologique et tapageuse, de faire taire nos scrupules fédéralistes pour tendre la main à d'autres mouvements qui paraissaient de tout repos, en un mot d'oublier la Patrie de Vaud par dévotion envers une quelconque «idée».

La fidélité à la réalité vaudoise nous a préservés de ces égarements. Plaçant l'intérêt national vaudois au-dessus de toute autre considération, nous n'avons collaboré qu'avec des organisations qui agissaient selon des principes analogues, et nous avons rompu avec celles qui, par la suite, s'en sont écartées. On nous a traités de cantonalistes étroits, de doctrinaires hermétiques aux grands courants de rénovation; nous n'avons pas cédé. Aujourd'hui, la Ligue vaudoise est le seul mouvement de restauration politique qui ait survécu à la guerre, ayant conservé sa force, son unité et sa liberté.

PHILIBERT MURET
24.01.1946